FRC 1994 E

Case
FRC
14196

RAPPORT

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE,

AU NOM

DE LA COMMISSION DES ONZE,

PAR P. C. L. BAUDIN,

Député par le Département des Ardennes,

Dans la Séance du 1.er *Fructidor, l'an troisième de la République française, une et indivisible.*

CITOYENS COLLÈGUES,

Un travail non moins important que celui dont votre courage vient de surmonter les difficultés, doit encore être, de votre part, le complément nécessaire de tout ce que vous avez entrepris pour terminer la revolution. Elle fut commencée par le désir et le besoin d'un gouvernement; le même désir et le même besoin, devenus plus pressans par une longue suite d'épreuves et de sacrifices,

THE NEWBERRY LIBRARY

dirigent tous les regards vers le port où la nation doit oublier les tempêtes qui l'agitèrent, et goûter le fruit de sa constance et de sa victoire.

Le but d'une révolution est la réforme des abus accumulés au point de n'être plus susceptibles de remèdes sans une secousse violente et universelle. Quand l'édifice social tombe en ruines de toutes parts, et ne peut plus être étayé ni réparé, sa démolition, devenue inévitable, doit précéder une construction nouvelle; mais, a-t-on commencé d'abattre, bientôt la précipitation et le désordre accroissent le fracas inséparable de la chûte, et long-temps encore après qu'elle est finie, l'on est contraint d'arracher péniblement les fondations qui se dérobaient aux regards avant qu'on pût en préparer de nouvelles.

Cependant, à mesure que l'on a vu s'écrouler quelqu'une des parties d'un assémblage monstrueux, beaucoup d'hommes dont la vue était trop faible pour l'embrasser d'un coup-d'œil, se persuadaient qu'il était totalement renversé. Chacun croyait la revolution achevée, et voulait la fixer dès qu'elle était parvenue au degré où lui même se proposait d'attendre, sans examiner si elle avait parcouru tous ses périodes.

Ainsi, les uns crurent que tout étoit consommé par le renversement de la Bastille et du visiriat le 14 juillet 1789; d'autres regardèrent la journée du 6 octobre comme la clef de la voûte; d'autres encore se flattèrent successivement d'être arrivés au terme, le 4 février 1790, par un serment perfide; le 14 septemble 1791, par une acceptation qui n'était pas sincère; le 10 août 1792, par l'écroulement du trône; le 2 juin 1793, par le silence auquel on se flatta d'avoir pour jamais condamné la vertu.

Ainsi chaque année fut signalée par des événemens de la plus haute importance, et dont aucun ne devint décisif. Chaque faction y contribua, croyant s'en approprier le fruit, et toutes furent également déçues dans leurs espérances coupables: toutes pensèrent n'avoir opéré que pour leur intérêt propre et pour celui des chefs qui les dirigeaient, et toutes, contre leur intention, ne travaillèrent qu'à l'avancement du grand ouvrage de la liberté publique.

Après tant d'efforts inutiles pour arrêter la révolution, n'est-ce pas une témérité de l'entreprendre aujourd'hui ? non, citoyens, parce que tous ceux qui l'essayèrent avant vous s'aveuglèrent jusqu'à penser qu'ils trouveraient dans leurs ressources personnelles des moyens efficaces de compression qui n'existent nulle part que dans la volonté nationale. Il en est des mouvemens d'une grande révolution comme des flots de l'océan en fureur. Une main toute-puissante peut seule assigner des limites aux vagues déchaînées, et tracer sur le rivage : *tu viendras jusqu'ici, mais tu n'iras pas au delà*. Ce n'est qu'à la nation triomphante au dehors de ses ennemis coalisés, victorieuse au dedans des factions abattues, qu'il appartient de dire : » Aucun des pouvoirs usurpés sur moi ne sub» siste plus ; tous les outrages faits à ma dignité » sont réparés ; j'adopte les institutions qui me » sont offertes pour le maintien de mes droits « et de ma liberté ». Là seulement finit la révolution ; mais là se brisent aussi les vains efforts de qui voudrait désormais la prolonger.

L'abolition des priviléges, rapidement emportée le 4 août 1789, et consommée sans retour le 21 septembre 1792, avait desséché l'arbre du despo-

tisme jusques dans sa racine. Nous avons vu depuis, néanmoins, le patriotisme inquiet, l'ignorance démagogique et la tyrannie homicide attaquer la propriété, le savoir, le commeree, l'industrie, la subordination aux autorités établies, la discipline militaire, la liberté des cultes, celle de la presse, le respect dû aux mœurs publiques, comme autant de rejettons de l'aristocratie. Tant de persécutions insensées n'ont servi qu'à mieux constater qu'il n'y avait plus rien à détruire après la royauté et les ordres privilégiés, et qu'au lieu de mutiler ainsi les parties vitales du corps politique, il fallait se hâter de guérir ses plaies, de lui rendre une organisation, et de lui rendre la plénitude de sa vigueur.

Vous avez donc cherché la solution du grand problème de l'art social; problème devenu plus épineux, à mesure que les tentatives infructueuses pour le résoudre se sont multipliées. Vous présentez enfin une constitution dégagée de tout alliage de royauté et d'anarchie, et vous avez eu sans cesse à vous préserver de ces deux gouffres dans lesquels sont venus s'engloutir tour-à-tour ces deux essais éphémères proposés avec une emphase et reçus avec un enthousiasme qui provoquent à votre égard la sévérité et la défiance. Ce n'est pas assez d'avoir tout fait pour désarmer l'une et guérir l'autre, si l'exécution de votre plan ne devient le gage de sa solidité, et ne prouve que vous noffrez plus aux regards de la nation, comme en 1793, un vain fantôme, pour l'ensevelir aussitôt dans une arche qui devait être en effet son tombeau. Il est temps que la réalité succède aux illusions, et que la bonne foi prenne la place du charlatanisme, dont aussi bien les prestiges n'en imposeraient plus, et sont trop indignes de vous pour y recourir.

Qu'était-il besoin de s'adresser aux assemblées primaires, il y a deux ans, pour couvrir d'une apparence d'assentiment obtenu par des moyens qui ne sont ignorés de personne, une constitution que ses auteurs n'avaient jamais eu dessein de mettre en activité, qui ne fut, dans son origine, que l'instrument créé par une faction pour attaquer les hommes vertueux qu'elle voulait perdre, et qui depuis ne fut demandée à grands cris par d'autres factieux, que lorsque, désespérant de prolonger l'anarchie révolutionaire affaissée sous le poids de ses propres excès ils tentèrent d'y substituer l'anarchie constitutionnelle !

L'outrage fait en 1793 à la nation pour surprendre ses suffrages, vous dispense-t-il aujourd'hui de rendre hommage à sa puissance souveraine, en proposant l'acte constitutionnel à son acceptation ? Nous ne vous ferons point l'injure de douter à ce sujet de vos intentions : elles sont invariables comme les principes ; mais entreprendrez-vous de régler la forme de procéder dans les assemblées primaires réunies pour l'exercice du plus important de leurs droits ? Personne ne vous soupçonnera de méconnaître la plénitude de leur indépendance, à l'égard d'un acte dans lequel vous-mêmes l'avez consacrée ; personne aussi ne vous accusera d'y donner atteinte quand vous vous bornerez à leur dire que disséminés sur un territoire immense, n'ayant point entre elles de communication, il est impossible que leur vœu produise un résultat si elles ne consentent à recevoir de vous, qui seuls pouvez le leur donner, un mode uniforme de délibération pour régulariser leur marche, et prévenir, non pas la diversité, mais la divergence indéfinie des opinions. Vous leur direz encore qu'une constitution n'étant que la division des pouvoirs, il s'agit d'examiner

si cette division est enfin solidement établie, et non pas de se perdre dans des débats minutieux sur le mécanisme de leurs opérations, et sur cette foule de dispositions de détail dans lesquelles vous avez été forcés d'entrer, parce qu'elles sont les conséquences des principes que vous avez établis. Vous leur direz sur-tout que c'est du gouvernement général d'une grande nation, et non pas des intérêts particuliers et locaux qu'il est question de s'occuper, et non pas de calculer la perte que feront quelques villes, d'établissemens dont la suppression ou la réduction sont démontrées nécessaires au bien commun de la République, et dont ces villes profiteront elles-mêmes par la diminution des frais d'administration, et par l'amélioration du gouvernement simplifié.

Combien d'autres établissemens, ecclésiastiques ou judiciaires, ont été enlevés, non-seulement sans résistance, mais avec l'applaudissement d'une infinité de communes où se trouvait cette multitude de chapitres, de tribunaux de toute espèce, d'universités, de corporations opulentes! Cependant le consentement direct de la nation n'était pas intervenu pour les anéantir, lors de la constitution de 1791: tout s'était passé entre les mandataires du peuple et le chef du pouvoir exécutif dont la seule acceptation avait été comptée pour quelque chose.

Ainsi les réclamations qui ne porteraient aujourd'hui que sur des motifs étrangers au grand objet du pacte social, et qui tendraient à multiplier les rouages quand il a fallu les diminuer, ne seraient point l'expression civique du vœu des Français jaloux de la prospérité nationale; on ne pourrait y voir que de simples pétitions concentrées dans la sphère étroite des idées de ceux qui ne conçoivent

rien au-delà de l'horizon qu'embrassent leurs regards, et pour qui les bornes du territoire de la commune sont celles de l'univers.

Serez-vous écoutés d'une nation de 25 millions d'hommes, vous qui lui direz que vous applaudissez aux institutions destinées à garantir sa liberté et la vôtre, pourvu qu'avant tout on vous assure dans l'enceinte de vos murs, un grand concours de ministres de la justice, et la foule des plaideurs qui viennent attendre ses oracles? Eh, quoi! ce spectacle n'atriste pas vos régards, et vous le recherchez avec empressement! Ce vaste bâtiment que vous possédez, et qui vous paraît consacré à retentir à jamais du bruit des constestations judiciaires, ne peut-il donc être destiné à d'autres usages bien plus dignes de votre ambition! Appelez-y l'industrie manufacturière, et comparez les produits de ses ateliers avec ceux qui sortiraient du greffe! sachez vouloir être heureux, et cherchez le bonheur où il est véritablement. Voyez quel était le sort de ces vastes cités presque désertes, où la fierté de la noblesse et la morgue de la magistrature tarissaient toutes les sources de prospérité, tandis qu'elle versait abondamment ses bienfaits sur les villes où l'activité du commerce entretient une nombreuse population. Mais, non, vous oublierez que vous êtes les habitans d'une commune particulière; vous vous rappelerez qu'à titre de citoyens français, vous participez à l'acte le plus important de la souveraineté nationale, et vous vous éleverez à des sentimens dignes à la fois d'elle et de vous-mêmes.

Serait-ce blesser les droits des assemblées primaires ou faciliter leur marche, que de fixer, comme vous l'avez fait et comme l'ont fait vos prédécesseurs autant de fois qu'elles se sont réu-

nies, l'époque de leur ouverture, ou même la durée de leur session ? Faut-il que l'état de crise où se trouve la france, se prolonge sans mesure, et que l'incertitude des citoyens sur le sort qui leur est réservé, n'ait pas de terme, pour laisser à quelques orateurs le temps de se signaler ! Vous ne le penserez pas, citoyens représentans, et la nation est trop intéressée à fixer son sort, pour ne pas applaudir aux moyens que vous lui indiquerez de resretindre les discutions à un espace de temps et à des limites convenables.

Elle se convaincra facilement qu'il en est de la constitution comme des traités avec les nations, parce qu'en effet, dans l'un et l'autre cas, il s'agit également d'un pacte social; dans l'un et l'autre cas aussi, la série des articles forme un tout, sinon rigoureusement indivisible, au moins tellement lié dans ses parties, qu'on n'en peut attaquer une sans affaiblir les autres. Si dans les six mille assemblées primaires, on s'attachait à l'analyse particulière de chacun des 377 articles de la constitution, par quel recensement parviendrait-on jamais à connaître en effet le vœu du peuple ? Il n'est point de calculateur assez hardi pour combiner ensemble le nombre des votans et celui des points discutés, et la multitude effrayante de chances qu'offrirait une telle latitude : et néanmoins cette prodigieuse variété d'avis discordans se réduit toujours à un point de fait simple et unique ; la constitution est-elle, oui ou non, agréée par la majorité? C'est donc ainsi qu'il faut poser la question.

C'est toujours en effet sur la masse et sur l'ensemble que portent les jugemens du public. Qu'on expose à ses regards un édifice, un tableau une pièce de théâtre, les connaisseurs donneront des éloges mieux motivés ou feront une critique plus

savante que la foule des spectateurs ; mais les connaisseurs, comme la multitude, finiront par approuver ou blâmer l'ouvrage considéré dans son tout, et par lui assigner le rang qui lui appartient parmi les productions heureuses ou mal conçues. Choisissons un exemple qui soit plus familier pour nous, et plus décisif en lui-même : la révolution française. Quel homme de bonne foi oserait méconnaître qu'elle se compose d'événemens dont les uns inspirent l'admiration, et les autres l'horreur? Les opinions peuvent ensuite varier à l'infini sur la classe dans laquelle il faut ranger tel ou tel événement, telle journée ou telle autre, ainsi que sur le degré d'indignation, ou sur la mesure d'applaudissemens que mérite tel ou tel fait particulier; mais, en dernier résultat, il n'est point de Français qui ne soit ou le *défenseur* ou l'*ennemi* de la révolution, qui ne prenne partie *pour* ou *contre*, sans que, par cette détermination générale, mais définitive, on devienne complice ni fauteur des excès commis par ceux à la cause desquels on s'associe. Il en est de même de la constitution ; la rejeter n'est pas dire qu'elle ne contienne rien de bon ; l'admettre, n'est pas la déclarer exempte d'imperfections; on se range au premier avis, quand on croit que les institutions qu'elle propose sont, en général, plus défectueuses que sages; on embrasse le second, lorsqu'on pense que les avantages qu'elle présente sont assez grands et assez nombreux pour l'emporter de beaucoup sur quelques inconvéniens. En un mot, il s'agit d'adopter ou de repousser un gouvernement apprécié par les débats de vos séances, par la censure ou les éloges des écrivains, et que l'opinion publique doit avoir jugé. Si l'on demandait aujourd'hui à un Français, voulez-vous vivre sous le régime de

l'Angleterre, sous celui de Venise, sous celui des États-Unis, ce ne serait pas lui proposer de disserter sur la chambre haute, sur le conseil des dix ou sur le congrès américain : ces établissemens sont suffisamment connus ; la seule réponse à faire à une pareille question, serait l'affirmative ou la négative.

L'expérience de la commission des onze vient à l'appui de cette idée : de toutes parts elle a reçu une foule de plans, de mémoire, d'observations manuscrites ou imprimées ; chacun de ceux qui les adressaient, avait droit de desirer ou que ses vues fussent adoptées, ce qui n'était pas possible à l'égard de toutes, puisqu'elles se contredisent sur les mêmes points ; ou qu'elles fussent examinées, et ce devoir a été fidèlement rempli : la commission n'aurait pu suffire à faire seulement accuser la réception de cette multitude de lettres et de paquets, beaucoup moins encore à motiver des réponses contraires aux propositions qu'on lui adressait. Nous remarquerons en passant que, d'après cette correspondance, l'esprit public a fait d'heureux progrès vers la liberté ; ce n'est plus cette fade adulation, cette prodigalité servile d'éloges insipides qui dégradent également ceux qui les donnent et ceux qui s'en repaissent. La commission fait gloire de publier que plusieurs réflexions heureuses lui ont été fournies, et qu'elle en a profité : à l'égard des critiques qu'elle n'a pas adoptées, quelques-unes n'étaient pas toujours dictées par un amour assez ardent de la liberté, et le plus grand nombre laissait trop facilement apercevoir l'intérêt personnel, toujours prêt à croire que ses prétentions sont sacrées, et qu'elles seules méritent de fixer l'attention du législateur. Il n'a pas été fait une censure de quelque poids qui portât sur l'ensemble

de la constitution, et c'est pourtant ainsi qu'un tel ouvrage doit être envisagé sur-tout dans les circonstances où nous sommes.

Sa discussion dans la Convention a été rapide ; mais elle a été pleinement libre. Cette rapidité tient à plus d'une cause, sans doute et d'abord au sentiment profond de la nécessité d'arriver au terme : ensuite il est facile de se convaincre que lorsque le travail préparatoire a été long et assidu, lorsqu'il a eu pour base de s'attacher uniquement aux principes et de n'épouser aucun parti, lorsque des communications franches et continuelles entre les membres de la commission et leurs collègues, ont donné lieu d'éclaircir beaucoup de doutes, de résoudre un grand nombre d'objections, de persuader souvent ceux qui les avaient proposées de la solidité des réponses, et de profiter aussi d'une infinité de corrections qui nous ont été suggérées, il n'est plus étonnant que la tribune n'ait pas retenti d'un grand nombre de discours sur des questions qu'en 1789 on eût traitées avec étendue et solennité, parce qu'alors elles étaient neuves, tandis qu'elles sont aujourd'hui familières.

Tout doit donc concourir à simplifier la manière dont la nation française va délibérer sur son gouvernement. C'est à elle de peser, dans sa sagesse, les avantages que lui donne sa position actuelle à l'égard des puissances étrangères, et le surcroît de supériorité qu'elle acquiert en se donnant un gouvernement. En le présentant à vos commettans qui vous ont confié la plénitude de leurs pouvoirs, vous leur direz : Français, à l'époque de la mission que vous nous aviez donnée, vous demandiez l'abolition de la royauté : votre vœu est consigné dans les proces-verbaux de notre élection, réunis dans un dépôt public, et qui établissent ce fait

d'une manière incontestable. La connoissance que vous aviez de nos principes a dirigé votre choix sur nous. C'est parce que vous étiez cértains de notre haine irréconciliable pour le trône, qu'au moment de sa chûte vous nous avez envoyés pour établir sur ses débris un gouvernement libre. La notoriété de votre volonté nous dispensait de tout examen, et notre premier pas dans la carrière fut de consacrer l'anéantisement d'un pouvoir odieux. Le sang de vos frères versé dans les batailles; les sacrifices immenses que vous avez faits; la guerre que vous avez soutenue contre les puissances coalisées; la paix que vous faites avec celles qui reconnaissent la République; voilà la sanction que, pendant trois ans, vous n'avez cessé de donner au decret par lequel nous avons, en votre nom, détruit la monarchie. Ses amis vous diront que le peuple souverain peut la rétablir. Mais, dût-il nous traiter, pour lui avoir obéi, comme nous traiteraient les émigrés, ses ennemis et les nôtres, nous avions, lui dirons-nous, accepté courageusement la mission périlleuse de fonder votre liberté: nous ne nous chargeons pas du soin honteux de forger vos chaînes; hâtez-vous de nous délivrer du fardeau d'une vie qui nous serait insupportable, si elle nous rendait témoins de votre esclavage, dont nous ne deviendrons jamais les complices.

Le moment est venu pour vous, royalistes, qui ne pouvez concevoir la France sans un chef devant lequel vous courbiez une tête servile, pour la relever avec insolence devant le reste de la nation. Épuisez envers elle tous les ressorts de l'intrigue et de la séduction, afin de la ramener sous le joug. Retracez-lui le tableau des malheurs de la révolution: notre pinceau ne les a pas affai-

lus ; nous faisons tout pour les guérir, et pour en prévenir le retour : et vous, que proposez-vous à votre patrie ! une révolution nouvelle avec toutes ses horreurs, dont vous trouverez l'exemple dans les annales de la monarchie, qui pourtant vous paraît le seul asyle assuré contre les agitations, et l'unique moyen d'assurer la tranquillité générale.

Oui, c'est l'histoire d'un de nos rois qui me fournit la perspective des maux horribles que nous prépare le royalisme, et le rapprochement des circonstances est si frappant, que tout s'y ressemble, jusqu'au nom des acteurs de la tragédie.

Voyez donc la *faction d'Orléans* et la *faction d'Angleterre* déchirer la France au temps de Charles VI ; un prince anglais proclamé roi dans Paris, la Normandie livrée à l'ennemi, la Bretagne agitée par des troubles, l'assassinat devenu le moyen ordinaire entre les concurrens au trône pour se supplanter réciproquement. Et plût au ciel que les crimes de quelques ambitieux qui se le disputaient se fussent bornés à frapper leurs rivaux ! Le peuple entier devient victime des prétentions coupables des Armagnacs ou *Orléanistes*, des Bourguignons et des *Anglais*. D'autres septembristes, d'autres chouans, d'autres compagnons de Jesus, sous le nom de Cabochiens, fraient la route abominable dans laquelle se sont traîné, depuis les meurtriers de toute espèce que nous abhorons également. Ces assassins, au nombre de cinq cents, faisaient de Paris un théâtre de carnage : la famine, le pillage, les désordres, le brigandage, tels étaient alors les fléaux causés par la soif de régner et par les fureurs de quelques forcénés qui s'entredisputaient la couronne.

Et cette ligue fameuses qui, dans le siècle sui-

vant, n'avait pour objet que d'assouvrir l'ambition des ancêtres de Lambesc, qu'était elle autre chose qu'une *armée catholique*, qui, sous prétexte de venger les autels, versa sur la France le déluge de calamités qu'entraîne une longue guerre civile? Les ligueurs combattaient alors pour exclure du trône le chef d'une famille en faveur de laquelle une nouvelle armée catholique a voulu depuis relever ce trône abatu; et c'est au nom du Dieu de paix, qu'un zèle hypocrite et sanguinaire exerce ainsi ses vengeances pour arriver au faîte du pouvoir!

Français, c'est à ce prix que vos pères ont payé leur attachement à des tyrans qui les égorgaient pour les asservir; telle est la destinée que vous préparent, de nouveau, ceux qui ne vous armeraient les uns contre les autres, que pour décider lequel d'entre eux vous donneraient des fers.

Vous qui, peut-être, ne partagez point les préjugés nobiliaires, mais dont l'idole est le repos, et qui vous croyez impartiaux quand vous n'êtes qu'indifférens; vous pour qui la liberté n'a point de charmes; mais qui ne pardonnez pas à la révolution d'avoir attenté à l'inviolabilité de vos jouissances et de vos plaisirs, ne vous flattez pas de trover dans le régime monarchique la prompte garantie de votre indolence; peut-être avez-vous été comptés aux rangs des modérés; et à ce titre traités comme suspects, préparez-vous à un sort que vous redoutez bien davantage. Ce n'est plus à l'obscurité d'une prison, c'est à l'activité d'un camp qu'il faut vous résigner. Il ne s'agit de rien moins que de vous arracher aux délices; de vous dévouer aux périls et à la fatigue des combats, et de devenir d'abord les soldats de celui des chefs dont vous aspirez à être les sujets: il vous faudra

combattre, à-la-fois, et les armées de leurs rivaux, et les phalanges républicaines aguerries, endurcies à tout ce que le métier des armes a de pénible, et fortes du noble orgueil que doivent leur inspirer tant de victoires; car ne vous flattez pas que nos guerriers, quand vous combattrez enfin en personne, restant à votre égard spectateurs oisifs, comme vous-mêmes l'avez été de leurs travaux et de leurs triomphes.

Et vous, braves défenseurs de la patrie, vous qui, par tant de pordiges inouis, avez concouru à fonder la République, et la rendez respectable à ses ennemis extérieurs, serez-vous donc condamnés à ne prendre aucune part aux délibérations par lesquelles la nation va recueillir les fruits de votre valeur! Eh! quoi! n'êtes-vous plus nos frères, nos enfans, nos concitoyens! Pourrions-nous comme les tyrans de 1773, méconnaître et violer vos droits, et seriez-vous seuls exclus, comme vous le fûtes alors de *stipuler* avec nous le pacte social? Ouvrez ce contrat dans lequel nous venons de l'écrire, vous y lirez que *nulle force armée ne peut délibérer.* Contribuez donc à consacrer par votre suffrage une maxime fondamentale qui ne sera jamais enfreinte, et qui ne peut aussi recevoir contre vous une *application anticipée;* mais non, vous respecterez la constitution, même avant qu'elle soit obligatoire. Ce tonnerre formiadable de l'artillerie va se reposer un instant, ces baïonnettes invincibles cesseront pendant quelques heures d'enfoncer les bataillons ennemis, le sabre restera suspendu sous la tente; nos demi-brigades se transforment en sections, chaque division devient une assemblée primaire. Généreux guerriers! ce ne sera pas vous qui consumerez en discours un temps dont vous savez faire un autre usage; ce

ne sera point à vous que nous indiquerons le jour de votre réunion ; peut-être celui que nous aurions choisi sera-t-il pour vous celui de quelque nouvelle moisson de lauriers. Votre profession est ennemie des longueurs et des formalités ; il suffira que les représentans qui sont les témoins habituels de votre dévouement et de vos succès saisissent le moment où vous pourrez laisser respirer l'ennemi. Quel magnifique spectacle offert aux regards de l'Europe, que celui de tant de héros qui s'entredemandent si c'est en vain qu'ils ont prodigué leur sang, et qui, couverts de blessures honorables reçues en combattant pour la liberté, contribuent encore à la fixer par leurs suffrages, après l'avoir conquise par leurs armes !

Mais en quelles mains sera remis ce dépôt sacré ! vous avez construit le vaisseau ; par qui sera-t-il lancé ? qui sera chargé de le mettre à la voile, et quel pilote dirigera d'abord le gouvernail ?

C'est ici, représentans du peuple, qu'il faut vous armer de toute votre vertu pour proclamer et pour soutenir une grande vérité, malgré le déchaînement qu'elle excitera ; vous avez dû le pressentir, et vous seriez coupables d'y céder.

La retraite de l'Assemblée constituante vous apprend assez qu'une législature entièrement nouvelle, pour mettre en mouvement une constitution qui n'a pas été essayée, est un moyen infaillible de la renverser. Vous avez fait un pas important vers le retour aux principes de la morale, en ne prescrivant aucun serment nouveau, et en laissant tomber en désuétude ceux qu'on avait trop indiscrétement multipliés. L'Assemblée législative liée au maintien de la monarchie, qu'elle avait juré avec tant d'appareil, contribua peut-être elle-même à la miner

rapidement, et ne crut pas se rendre parjure en sauvant la patrie. Craignez que l'établissement de la République ne court les mêmes hasards, si vous risquez la même épreuve, et qu'après tant de secousses, de déchiremens et de convulsions, la liberté ne succombe dans une révolution nouvelle que vous auriez préparée par un acte de faiblesse.

Nous ne vous dissimulerons rien, nous n'affaiblirons pas le langage qu'inspire la haine à vos ennemis. Les uns, disent-ils, ont été parmi vous les auteurs des maux qui ont désolé la France, et qui pèsent encore sur elle. Les autres en ont été les témoins muets. En un mot, on vous reproche ou le crime ou la complicité ; et certes, c'est nous montrer républicains et vous prouver que nous vous croyons dignes de ce titre, que de vous répéter ainsi, sans aucun adoucissement, ce qu'il ne tient pas à vos implacables détracteurs de faire regarder comme l'opinion universelle, à laquelle, disent-ils, vous essaieriez en vain de résister.

Mais, que faisaient donc ces censeurs amers, si courageux pour vous décrier aujourd'hui, et si lâches quand il aurait fallu vous seconder dans la lutte que vous souteniez contre vos oppresseurs? Qui peut avoir perdu ou se flatter d'effacer de la mémoire des autres le souvenir de la résistance vertueuse qu'opposa pendant huit mois entiers à la tyrannie des factions la majorité de l'assemblée, parmi laquelle on comptait des hommes éminens par le talent et la fermeté ? et qui peut avoir oublié le honteux délaissement par lequel cette majorité était livrée à la rage de ses adversaires, sans trouver au dehors aucun appui contre les atteintes qu'on lui portait, ni aucun vengeur contre les outrages dont on se plaisait à l'abreuver ? Où sont

ils ceux qui vous ont secourus au 10 mars 1793, lorsque l'on conspirait contre vous? Quels citoyens se sont déclarés contre l'apôtre du meurtre et du pillage, qui infectait cette enceinte de son souffle impur, et qui empoisonnait la République de sa doctrine homicide? il trouva de trop fidèles disciples, pour la mettre en pratique, en dévassant les comptoirs et les magasins, et lorsque vous seuls montrant du zèle contre de tels excès, vous lanciez le décret d'accusation, on vous vit pendant quatorze heures en proie aux fureurs et aux hurlemens d'une troupe de forcenés, sans que personne osât se déclarer ni votre vengeur ni celui de la morale outragée, sans que ceux dont la propriété était ou violée ou menacée eussent au moins le courage de s'armer pour elle.

Une lâche faiblesse qui se colore du nom d'impartialité, temporisa sur l'exécution de votre décret. Le tribunal que depuis assiégèrent tant de cannibales pour applaudir à la condamnation de tant de victimes, fut assailli d'une horde scélérate, digne cortége de celui qu'on venait d'absoudre, et qu'elle ramena triomphant au milieu de vous; et ceux qui l'ont souffert sans suspendre un moment leurs affaires ou leurs plaisirs, sans partager avec vous aucun des risques que vous saviez braver, ont l'impudeur de vous attribuer les malheurs de la patrie qui ne sont dûs qu'à leur inaction et à leur pusillanimité! Leur valeur attendait pour se déployer qu'elle n'eût plus à combattre qu'un buste inanimé, encore se borna-t-elle à donner des applaudissemens à ceux qui s'empressèrent de le briser dans les spectacles.

Ai-je besoin de vous rappeler que vous aviez établi une commission pour rechercher les forfaits

de cette commune audacieuse qui avait usurpé la puissance nationale et la vôtre? La faction vous surprit un décret pour anéantir la commission ; et ne fut-il pas rapporté à l'appel nominal, à haute voix, à l'appel nominal, cette arme favorite des désorganisateurs, et cette pierre de touche du courage persévérant de la majorité qu'ils essayèrent en vain d'intimider? Inutilement, le 31 mai, une sédition criminelle fut-elle dirigée contre vous. Dans cette enceinte violée, Vergniaux obtint encore des triomphes qu'Amar a depuis osé lui reprocher dans son rapport infame ; Vergniaux sut faire retomber l'iniquité de cette monstrueuse journée sur les autorités constituées de Paris, en les divisant d'avec les citoyens qu'il en disculpa ; votre décret consacra cette distinction. Les derniers accens dont cette voix éloquente ait fait retentir ces voûtes inconsolables de ne plus la répéter, garantissaient la liberté publique et la vôtre, si son intrépide défenseur eût été secouru par ceux qui, s'étant cachés au jour du péril, viennent aujourd'hui se plaindre des ravages de la tyrannie. L'opiniâtreté des factieux revint à la charge, le premier juin au soir, pour arracher de votre sein les vingt-deux victimes que, malgré tant de bouleversemens, ils avaient sans succès demandées la veille. Vous fûtes encore inflexible le 1.er juin, vous le fûtes même le 2 juin le matin, lorsque l'insolence des conjurés infatigable dans ses poursuites, reproduisit sa demande à midi. Rappelez-vous ces gestes menaçans et ce brusque départ qui suivirent votre dernier refus, et dispensez-moi de vous retracer l'attentat le plus horrible qui se soit jamais commis, lorqu'un sicaire, métamorphosé en général, osa vous assiéger dans le sanctuaire où nous sommes, et vous y tenir captifs. Dans ce moment terrible on dansait aux

Champ-Élysées; et tandis que vous étiez prisonniers, Robespierre se promenait insolemment et impunément avec ses gardes. Et la nation a souffert en silence cet excès d'opprobre versé sur elle et sur sa représentation, sans en demander une réparation éclatante! Que disons-nous, souffert en silence! Des adresses commandées d'un bout à l'autre de la République, ont fait passer quelques vociférations d'hommes séditieux ou trompés, pour le vœu national. La mesure du crime fut comblée par les efforts qu'on fit pour tromper la nation et pour l'y associer. En vain des républicains, dignes de ce nom, osèrent-ils élever la voix: l'improbation de cette journée consignée dans un écrit qui n'avait pas même été publié, fit jeter dans les prisons soixante-treize représentans du peuple; des magistrats et des citoyens dans les départemens furent destitués, incarcérés, persécutés; quelques tentatives de résistance échouèrent presque en naissant; bientôt la tyrannie n'eut plus aucun frein. Cet orateur, qui faisait revivre Cicéron au milieu de nous, eut le sort de l'illustre romain; il fut immolé comme lui par un triumvir avec vingt-un de nos collègues, dont plusieurs jouissaient d'une réputation distinguée, et qui tous avaient inutilement servi la cause de la liberté. Quelques cris féroces d'approbation se faisaient seuls entendre, et quand la France entière se taisait en voyant égorger les fidèles représentans du peuple, l'on ose vous dire aujourd'hui que vous avez laissé établir la tyrannie!

Toutefois admettons qu'on ait persuadé sans effort à beaucoup de citoyens peu instruits, qu'ils étaient trahis par quelques-uns de leurs députés, qu'on leur désignait comme les agens de Pitt et les complices de Dumourier; on conçoit ce succès de la calomnie. Mais comment ce peuple, à qui

l'on avait tant inculqué la doctrine de l'insurrection, a-t-il pu voir un cocher de place, une couturière et un garçon pâtissier conduits à l'échafaud, comme *coupable d'attentat contre l'unité et l'indivisibilité de la République*, sans briser le char abominable qui les y traînait, et sans se précipiter sur les assassins usurpateurs du nom de juges, qui envoyaient ainsi l'innocence au supplice? Comment ceux qu'un ressentiment juste en lui-même, mais criminel dans ses effets, entraîne maintenant à des vengeances personnelles, quand les tribunaux sont là pour faire justice de leurs oppresseurs, ont-ils enduré l'oppression? Ce n'est pas lorsque les meurtriers de vos parens sont désarmés et captifs, c'est lorsqu'ils étaient au fort de leur puissance qu'il fallait les attaquer; votre résistance eût alors été courageuse et profitable; votre animosité actuelle ne fait qu'ajouter des crimes nouveaux à ceux dont vous deviez arrêter le cours.

Et lorsque l'infortuné Camille Desmoulins, essayant d'apprivoiser la tyrannie sanguinaire, colorait du nom de clémence le retour à la justice qu'il invoquait; vous qui ne deviez en profiter que pour devenir à-la-fois ingrats et injustes; vous couriez en foule chez Desenne acheter le Vieux Cordelier: mais trop prudens pour vouloir seulement être inscrits sur la liste des souscripteurs, vous laissiez à l'écrivain tous les risques; et, lorsqu'il reçut la mort pour prix de son zèle, lequel de tant de lecteurs empressés, fit le moindre effort pour l'y soustraire? Parler ou écrire en faveur des principes était un titre assuré de proscription? et ceux qui la souffraient viendront se plaindre qu'on n'ait pas écri et parlé, quand eux-mêmes n'ont point agi! quand eux-mêmes ont vu froidement

marcher à la mort les orateurs et les écrivains qui luttaient corps à corps contre les tyrans! Oui, tout fut subjugué, tout plia sans se défendre; et la représentation nationale abandonnée, décimée, livrée à ses bourreaux, n'eut rien à espérer que d'elle-même pour les anéantir, tandis qu'ils avaient trouvé contre elle tant d'hommes ardens à seconder leurs fureurs.

Le 9 thermidor arriva. La Convention seule abattit le tyran, malgré sa popularité colossale. Quatre heures entières s'écoulèrent pendant lesquelles les représentans du peuple immobiles, inébranlables, sans aucun secours humain, attendirent leur dernier moment au poste où les plaçait leur devoir. Grâces soient rendues aux bons citoyens qui finirent par se réunir à vous: mais en vain essaierait-on de vous ravir la gloire d'une journée qui seule répond à tout, et dans laquelle on vous vit développer une fermeté que vous ne puisiez qu'en vous-mêmes, et que quinze mois d'isolement et d'abandon n'avaient point abattue.

Le 9 thermidor, vous avez emporté d'assaut la place forte de l'anarchie; mais les assiégés se retirèrent aussitôt dans la citadelle, s'y préparèrent à soutenir un nouveau siège qu'il fallut pousser avec vigueur, et que de fréquentes sorties de leur part rendirent long et périlleux pour vous. Qu'ai-je besoin de rappeler ici les derniers rugissemens des Jacobins, la scandaleuse protection accordée d'abord à Carrier, la résistance plus scandaleuse encore au rappel de nos collègues incarcérés ou proscrits? Les adresses de félicitations se multiplièrent après leur rentrée; c'est-à-dire, quand on fut certain de pouvoir se dé-

clarer pour eux sans péril. Mais où sont les témoignages donnés en leur faveur pendant leur captivité? Où sont les réclamations contre l'outrage fait à la nation en leurs personnes? Dans la lutte terrible qu'il vous fallut essuyer avant d'abattre le second triumvirat, rival et complice du premier, pourquoi ceux au gré desquels vous n'avez pas assez fait pour résister aux scélérats, souffrirent-ils si patiemment qu'on ramenât ces fameux coupables partis d'après vos ordres? Pourquoi laissèrent-ils méconnaître le brave Pichecru, chargé de l'exécution de vos décrets?

Quand on exige tout de ceux auxquels la nation a confié ses pouvoirs, il faut être à toute heure armé pour les soutenir, et périr plutôt que de laisser affaiblir leur dignité. Et lorsqu'enfin, le premier prairial, le sanctuaire où vous siégez fut souillé du sang d'un représentant du peuple assassiné sous vos yeux, qui donc se mit à la tête d'une troupe d'élite, si ce n'est deux de vos collègues, qui affrontèrent la mort pour chasser les brigands dont cette enceinte était inondée. Sans doute encore un grand nombre d'excellens citoyens montra, dans ces journées trop fameuses, un dévouement digne de tous les éloges que vous leur avez donnés; sans doute, ils ont des droits ineffacables à la reconnaissance publique, et à la vôtre; mais de qui, cependant, a dépendu la destinée de la France, sinon de vous? et que devenait-elle sans la vigeur que vous avez déployée, et dont on vous accuse d'avoir manqué! N'a-t-on pas alors, jusque sous vos yeux, tourné contre vous les armes destinées à vous défendre? N'a-t-on pas vu plusieurs de ceux qui devaient déployer un appareil formidable pour le maintien de la Convention, flotter, dans une indécision honteuse,

entr'elle et la faction criminelle venue pour l'attaquer! Elle triomphait cette faction, le 4 prairial, sans la direction que vous donnâtes aux bons citoyens et à l'armée, pour attaquer à leur tour vos agresseurs; et cette résolution généreuse fut encore le fruit de votre courage, que les malheurs des journées précédentes n'avaient fait qu'animer.

Mais vous avez plus fait encore, nous osons le dire, en renversant la plus dangereuse de toutes les idoles qu'eût élevées l'anarchie, ce code décemviral qui l'avait réduite en système et consacrée sous l'auguste nom de constitution; c'est du milieu de vous que sont partis les coups qui ont préparé et consommé sa chûte. Quand on conspirait pour la maintenir, déjà son abolition était résolue, et nous étions décidés à vous la proposer, parce que votre opinion se manisfestait et nous garantissait votre courage.

Il ne vous abandonnera pas, citoyens représentans, dans ce moment décisif, où le sort de la liberté dépend de la détermination que vous saurez prendre. Vous ne vous arrêterez point à de vains murmures; vous ne vous découragerez point à cause de la défaveur dont on cherche à vous couvrir et que vous saurez braver pour sauver la patrie. Une longue guerre amène naturellement à sa suite les calamités que nous éprouvons: les bras enlevés à l'agriculture ainsi que les animaux, ont diminué la reproduction, tandis que la consommation s'accroissait; à cette source évidente de la disette, s'est jointe la cupidité qui n'a plus de frein, depuis que les derniers tyrans ont opéré la subversion de toute morale. Enfin, leur exé-

crable régime de terreur a dû préparer un relâchement inévitable dans le gouvernement, aussitôt que serait brisé ce ressort unique, à l'aide duquel ils l'avaient fait marcher. De la combinaison de ces diverses causes sont résultés les maux actuels du peuple. Il souffre et il vous l'impute ; c'est le sort de ceux qui gouvernent ; mais le peuple ne sait pas que son mécontentement est soigneusement observé, entretenu, fomenté par les instigations de ses ennemis mortels. Le peuple croit facilement qu'un changement lui sera favorable ; et les royalistes qui veulent, à tout prix, le renversement de la République, cultivent cette disposition des citoyens, pour leur présenter l'image d'un bonheur certain, dans le retour de la royauté, qui ne serait que le signal de la guerre civile. Vous saurez vous dévouer à de nouveaux dégoûts et de nouveaux périls, pour préserver la France des maux qui la menacent ; car qui pourrait vous accuser, avec quelque ombre de vrai-semblance, de prendre cette généreuse résolution par des motifs d'intérêt personnel ? Serait-ce l'ivresse du pouvoir qui allumerait en vous la soif de le conserver ? N'avez-vous pas déjà prouvé qu'elle est votre impatience à vous en dessaisir, et ne vous a-t-on pas vus l'abdiquer avec un enthousiasme plus honorable que réfléchi ? Mais il ne s'agit pas de le retenir tel qu'il est, il va se restreindre dans vos propres mains, et certes, avant vous l'ambition avait-elle aspiré jamais à donner des entraves à sa propre autorité ? Ce sera dans l'histoire un phénomène entièrement nouveau, que des hommes revêtus d'une puissance sans bornes, aient su la renfermer dans des limites assignées par eux-mêmes et qu'ils n'étaient plus maîtres de franchir.

Le dernie, chef du pouvoir exécutif était, sans contredit, de tous ceux qui occupaient les trônes de l'Europe, le plus magnifiquement traité par le revenu dont il jouissait et le nombre des places dont il disposait. Dans un si haut degré de prospérité, il se crut dégradé, parce qu'il perdait sa toute-puissance ; et vous mettez votre gloire à vous dépouiller de la vôtre : ce ne seront pas non plus apparemment les douceurs du repos qu'on vous accusera de chrcher dans un genre de vie si pénible, et nous ne descendrons pas jusqu'à repousser de vous le soupçon avilissant de songer à maintenir vôtre fortune. Quand vous en êtes réduits à résister à la prétention des ouvriers des ports qui demendent 200 livres par jour pour tirer le bois de la rivière, il n'est point d'artisan ni de journalier qui, comparant les salaires qu'il exige avec l'indemnité que vous recevez, ne puisse juger de votre désintéressement.

Ce n'est pas non plus la totalité de la Convention qui doit composer le nouveau corps législatif. Il se renouvelle par tiers d'après la constitution : c'est à vous sur-tout qu'il convient d'en être religieux observateurs, et si le peuple souverain l'accepte, c'est sans doute pour qu'elle soit exécutée.

Votre commission vous avait proposé le renouvellement périodique de chacun des deux conseils législatifs par moitié, à des époques déterminées ; vous avez cru dans votre sagesse devoir les restreindre au tiers seulement, et vos motifs sont connus ; c'est une barrière que vous avez posée contre l'esprit d'innovation si redoutable, quand un gouvernement est fixé. Or, à plus forte raison, au moment de l'établir, à la suite de plus de six années de revolution, doit-on redouter et prévenir

les suites incalculables qu'entraîneraient tout moyen et tout espoir de nouveaux changemens.

L'intérêt national et la constitution nous font donc également un devoir de retenir les deux tiers de la Convention dans le corps législatif. Ici s'est offerte à nous l'une des questions les plus importantes et les plus délicates, celle de déterminer comment se ferait la réduction. Il n'était pas difficile de recourir à la voie du sort, entre tous hommes également honorés du choix du peuple; mais le sort peut exclure ceux qu'une complexion plus vigoureuse met en état de supporter de nouvelles fatigues, tandis qu'il peut conserver plusieurs d'entre vous à qui l'épuisement de leur santé et le dépérissement de leurs affaires domestiques ne permettent pas d'entreprendre une nouvelle carrière législative.

Nous n'avons pas dû nous permettre seulement d'examiner si vous pouviez vous-même faire un choix entre vous; oserait-on ressusciter ces scrutins épuratoires qu'il faut ensevelir dans l'antre des Jacobins dignes d'en avoir été les inventeurs! Ne souffrons pas qu'après tant de divisions et de haines trop souvent injustes, la discorde éclaire encore de son flambeau les derniers momens de notre session, pour nous distinguer par notre fait en élus et en réprouvés.

Nous avons rejeté de notre sein ceux qui sont ou souillés ou soupçonnés de crimes: ne voyons donc plus dans la masse de la Convention, que ce qu'y voient trop bien les royalistes et les émigrés, un corps formidable de républicains zélés, ennemis irréconciliables de la monarchie, décidés à périr plutôt que de composer avec elle. Soyons donc à jamais, et dès ce moment, solidaires envers la nation, dont nous avons fortement voulu

la liberté, envers la royauté qui a juré notre perte commune, sans égard pour les nuances qui nous distinguent et qui s'effacent à ses yeux clairvoyans, tandis qu'à nos yeux trop prévenus, elles ont paru des couleurs tranchantes. Oui, citoyens collègues, que ceux qui seront ici les dépositaires et les gardiens de la constitution, y soient aussi les défenseurs de leurs frères, assez heureux pour goûter les prémices du repos et de l'obscurité si désirables pour tous; que les uns et les autres, avant de se préparer, assistent ensemble à cette fête de la réconciliation, dont l'idée touchante vous fut présentée; et que le dernier exercice du pouvoir illimité d'une Convention qui ne renaîtra plus, vous dédommage de tant de lois qui furent l'ouvrage de la tyrannie usurpatrice de vos pouvoirs.

Votre commission est dévorée, nous vous l'avouons, non pas de la soif du pouvoir, mais de celle de la paix intérieure, dont le signal doit partir d'ici. Long-temps nous avons mis en affiche à la porte de nos maisons, la fraternité, qui n'était alors que celle de Caïn et d'Abel. Il est temps de rendre une égale justice à ceux qui, dans la carrière que nous venons de parcourir ensemble, ont comprimé, avec l'énergie qui leur est propre, les ennemis de la liberté, comme à ceux qui ont travaillé à lui faire des amis par les voies douces et lentes de la persuasion: tous ont été utiles, quoique diversement; et la combinaison de leurs efforts, contraires en apparence, étoit nécessaire au succès de l'entreprise qui leur était commune. Parvenus au terme, à l'établissement d'un véritable gouvernement républicain, combien s'étonneront-ils, et combien auront-ils à regretter que la seule diversité des routes qu'ils ont suivies aient pu

produire tant de soupçons, de défiances et d'imputations injustes!

Nous avons craint, citoyens collègues, tout ce qui pourrait perpétuer des malheurs dont nous voudrions effacer le souvenir; et si vous n'adoptez pas les moyens que nous vous proposerons, nous croyons au moins que vous rendez justice au sentiment qui nous a guidés dans leur recherche.

Nous avons pensé que les démissions libres, qu'il est naturel de prévoir, et juste de favoriser, produiraient sans convulsions et sans inimitié, l'effet qu'on ne pourrait attendre qu'à ce prix du choix que vous feriez des deux tiers, sur la totalité de la Convention; et n'est-il pas temps d'abroger, avec tant d'autres institutions révolutionnaires, celle qui tenait enchaînés à leur poste les représentans du peuple, sans égard pour le besoin pressant qu'ils peuvent avoir de goûter quelque repos, après tant de travail, et de donner quelques soins à leurs affaires personnelles, quelques momens à leurs affections particulières, après un dévouement exclusif et si long-temps soutenu pour la chose publique!

Mais c'est ici que la difficulté s'est accrue au milieu des efforts que nous faisions pour la résoudre. Si le nombre des démissions restait au-dessous de celui auquel il faut vous réduire, s'il le surpassait au contraire, ce mode de renouvellement n'aurait pas atteint le but.

Nous avons pensé, citoyens collègues, qu'en cas d'insuffisance, il faudrait y suppléer par le sort, et qu'alors ceux qu'il aurait exclus seraient immédiatement rééligibles. Dans le cas contraire, nous avons cherché long-temps, et nous soumettons à votre sagesse un mode de réduction en

faveur du quel nous n'entreprendrons point de vous prévenir en ce moment. Quelque jugement que vous en deviez porter, soyez du moins certains que l'opération qui vous sera proposée, son mécanisme, ses formes, tout ce dont elle se compose, nous ont été dictés par un sentiment profond de bienveillance à l'égard de nos collègues, et par un désir ardent d'ajouter la seule chose qui manque à votre gloire, c'est-à-dire, un grand exemple donné à la nation du respect et des égards qui sont dûs à ses représentans.

Nous vous avons déjà fait sentir les inconvéniens du sort, s'il était employé comme unique moyen du renouvellement, pour lequel nous n'avons cru devoir vous le proposer que subsidiairement. Nous sommes également persuadés qu'il ne faut pas y recourir pour restreindre le nombre des démissions, s'il surpassait le tiers qui doit se retirer. Il ne faut pas abandonner à la décision du hazard la préférance que méritent ceux à qui l'âge, les infirmités, l'importance des services qu'ils ont rendus, donneront droit de l'obtenir, et qui, certains d'emporter vos regrets et votre estime le sont encore de celle de leurs concitoyens en retournant dans leurs foyers. On est forcé de prévoir qu'il faudra consentir à perdre des hommes qui ont justifié la confiance du peuple; et c'est pour ne pas étendre une pareille facilité à un degré qui nuise à ses intérêts, que nous vous engagerons à former un jury chargé spécialement de ce discernement délicat, comme il le sera de recevoir de tous les représentans individuellement, leur déclaration sur leur âge, et sur le fait de savoir s'ils sont, ou non, mariés, pour les répartir entre les deux conseils législatifs.

L'empressement de mettre la constitution en

activité, nons a fait chercher les moyens les plus prompts d'y parvenir ; et tous ceux que nous venons de vous soumettre sont dirigés vers ce but capital. Nous n'avons point cru la violer en devançant, pour finir la révolution, les époques qu'elle a fixées annuellement pour les assemblées primaires et électorales dans une saison choisie exprès, afin de ne pas troubler les travaux de l'agriculture. Il nous a paru que le salut de la nation devait l'emporter cette fois sur un motif si respectable ; et qu'il convenait de tenir, dès-à-présent par anticipation, les assemblées de l'an IV. Nous en sommes trop éloignés pour atteindre ce terme ; mais il est aussi beaucoup trop voisin pour qu'au bout de six mois elles puissent se renouveler encore. Ce serait visiblement opérer une secousse générale par cette mobilité continuelle, fatiguer et dégoûter le peuple, le détourner trop fréquemment de ses travaux, et s'exposer à ne point trouver de citoyens qui voulussent se dévouer aux fonctions publiques avec la perspective d'une sortie qui suivrait de si près leur élection. Les administrations seraient toutes dans un état précaire et provisoire, qui paralyserait leur activité dans le moment où elle est plus que jamais nécessaire. On croirait rétrograder au temps où les autorités constituées étaient révolutionnairement renouvelées présqu'aussitôt qu'elles avaient été établies, et vous prolongeriez l'anarchie par cette constitution même qui doit l'arrêter. Vous sentez, et tous les bons citoyens en seront frappés comme vous, que sa conservation et son succès dépendent de l'esprit de suite dans le corps législatif, où il serait inpossible de l'établir quand il serait renouvelé des deux tiers en six mois, avant que notre situation politique soit affermie au dehors et au dedans. Cédons à la juste impatience qui nous

entraîne, pour prévenir les élections de l'année prochaine. Mais qu'elles reprennent ensuite leur cours ordinaire qui nous reporte à l'an V ; alors le calme, entièrement rétabli, dispensera de recourir à des moyens extraordinaires qu'exige aujourd'hui le passage de l'état révolutionnaire à l'ordre constitutionnel ; alors la moitié de ceux qui resteront aujourd'hui dans le corps legislatif en sortira par le sort, et leur rééligibilité ne sera pas douteuse, puisqu'elle leur est garantie par la constitution.

Toutefois ce n'est pas encore assez, citoyens representans, d'avoir prévu, combiné, proposé au peuple souverain les moyens de terminer la révolution ; il faut lui prouver qu'à tout prix vous avez voulu la finir ; et que si désormais elle se prolonge, ce sera malgré vos efforts ; il faut montrer à la France et à l'Europe, qu'en offrant à la nation le plan d'une constitution, vous ne vous êtes pas bornés à une vaine théorie, et que vous êtes pleinement convaincus de la possibilité de l'exécution. L'Assemblée constituante disparut au moment où elle termina la sienne ; les tyrans de 1793 ajournèrent indéfiniment celle dont ils étaient les auteurs. Nous allons vous entretenir un moment de l'exécution prochaine de la vôtre, et opposer cette réponse à ceux qui vous reprochent la longue cumulation de tous les pouvoirs.

Portez donc, sans délai, vos regards sur tous les préparatifs qui doivent annoncer et garantir votre résolution, que vos comités s'occupent du placement des nouveaux pouvoirs constitués et de leur costume ; que le plan de votre dernière séance soit tracé, pour qu'elle suive de près le recensement du vœu des assemblées primaires ; que l'installation du directoire exécutif soit prévue, annoncée, disposée comme prochaine ; que le choix

de ceux qui doivent le composer soit l'objet de vos méditations, et que son importance vous rende attentifs à la renommée, quand elle publie les noms de ceux sur qui reposent la confiance, l'estime et l'espoir de la nation; couronnez l'énergie révolutionnaire par la modération constitutionnelle, qui n'est ni l'imprévoyance, ni la tiédeur, ni la faiblesse. La modération, traitée comme une puissance étrangère et ennemie, reprendra parmi les vertus républicaines le rang qui lui appartient; elle sera comprise dans la pacification générale, et le traité de paix que nous ferons avec elle n'aura point d'articles secrets.

Si toutesfois l'on s'obstinait à croire encore que les passions qui vous ont aigris et divisés dussent conserver leur ancienne activité, et répandre leur déplorable influence sur l'exercice de vos nouvelles fonctions, cette affligeante supposition ne tendrait qu'à mieux constater que vous seriez arrivés à la solution du grand problème politique. La meilleure épreuve de vos institutions sera celle qui s'en fera par vous et sur vous-mêmes. Si, comme tout nous le persuade, elle sont asez fortes pour réprimer et pour arrêter des hommes qui viennent d'exercer des pouvoirs illimités, il sera démontré sans doute que vous aurez, à plus forte raison, trouvé le secret d'enchaîner les passions de tous ceux qui vous succèderont à l'avenir dans la même carrière. Vous aurez fait plus que ces législateurs qui s'exilèrent eux-mêmes après avoir donné un gouvernement à leur patrie, puisque vous aurez réduit le vôtre en pratique; que vous aurez convaincu les plus incrédules de sa possibilité, et qu'à la gloire d'avoir conçu l'établissement d'une grande République, vous joindrez celle de le réaliser.

LOI

Du 1.er Fructidor, l'an 3.e de la République française, une et indivisible.

LA CONVENTION NATIONALE DÉCRÈTE l'impression du rapport de la commission des onze et du projet de décret, au nombre de six exemplaires pour chaque député, l'envoi aux départemens et aux armées; ajourne à duodi la discussion du projet de décret présenté par la commission des onze,

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux. Signé *ENJUBAULT.*

Collationné à l'original, par nous président et secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 4 Fructidor, an troisième de la République française, une et indivisible. *Signé* M. J. CHÉNIER, *président*; SOULIGNAC, DERAZEY, *secrétaires.*

Pour copie conforme :

Les Membres de l'Agence de l'envoi des Lois.

CHAUBE, DUMONT.

Certifié conforme à l'exemplaire envoyé par l'agence de l'envoi des Lois, aux administateurs du district d

A CHAALONS,

Chez MERCIER, Imprimeur du Département, rue de Brebis.